CHAMBRE DES MÉTIERS LUXEMBOURG

FORMATION CONTINUE

2719F

FORMATION POUR TRAVAILLEURS DÉSIGNÉS DU SECTEUR COIFFURE & ESTHÉTIQUE GROUPE A (1-15 SALARIÉS)

Zielgruppe

Les personnes désignées par leur employeur pour implémenter les règles de sécurité et de santé au sein de l'entreprise

Ziele

* Former la personne désignée par l'employeur en matière de sécurité et de santé dans l'entreprise, suivant l'obligation découlant du règlement grand-ducal du 9 juin 2006 relatif à la formation des travailleurs désignés

Inhalt

- Présentation des missions et de la fonction du travailleur désigné
- Législation concernant la sécurité et la santé sur le lieu de travail
- La santé au travail
- Les accidents de travail et de trajet, les incidents graves et les maladies professionnelles
- Les machines et les équipements de travail
- Méthode d'analyse et d'évaluation des risques
- Les facteurs de risques et mesures de prévention
- Management opérationnel de la sécurité et de la santé
- Principes généraux de la prévention

PREIS
280 €

SPRACHEN
FR

DAUER
12 Std

ORT(E)
Chambre des Métiers

DATEN
Sessions 2027

Juni	07.06 – 14.06
Nov.	08.11 – 15.11

ONLINE-ANMELDUNG

Finden Sie alle unsere Kurse auf unserer Website und melden Sie sich mit nur wenigen Klicks an!
formations.cdm.lu/weiterbildung/kurse

KONTAKT

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg

T.: (+352) 42 67 67 - 530
F.: (+352) 43 40 67
E.: formation.continue@cdm.lu

Scannen Sie den QR-Code, um sich anzumelden!